COMMUNE DE GENTHOD

AVIS

ENQUETE PUBLIQUE N° 7741

Relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière du 30 janvier 1989)

Commune : Genthod
Tronçon : route du Creux-de-Genthod
Objet : Stationnement

La commune de Genthod demande à l'office cantonal des transports de réglementer les places pour handicapés situées à la plage du Creux de Genthod pour une durée de 4 heures.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, **dans le délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle**, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté sur demande :

- *à l'office cantonal des transports (OCT) 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou à*

- *à la Mairie de Genthod, rue du Village 37, 1294 Genthod (horaires d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h ; mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 ; mercredi de 8h30 à 12h30 - fermé le vendredi. Durant les vacances scolaires lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 mercredi de 8h30 à 12h30 – fermé le vendredi).*

Date de parution : 5 novembre 2026

La Mairie